



Problème sur la date de garantie d'un produit remplacé

Par **pierre77777**, le **28/08/2018** à **11:13**

Bonjour, suite à la réfection totale de ma cuisine, j'ai acheté en janvier 2017 un lave vaisselle fourni par mon cuisiniste. Ce lave vaisselle a eu beaucoup de pannes et a finalement été remplacé par un neuf en avril 2018 car il était garanti 2 ans. Ma question est la suivante : le fabricant nous dit que la garantie n'est valable que 2 ans à partir de la date d'achat du premier lave vaisselle. Or celui-ci a été remplacé, la garantie du second lave vaisselle ne devrait-elle pas démarrer en avril 2018 ??? Pouvez-vous me dire qui a raison ? Merci.

Par **Lag0**, le **28/08/2018** à **11:52**

Bonjour, C'est le fabricant qui a raison. Une réparation ou un changement d'appareil sous garantie ne relance pas un nouveau délai, c'est l'acte initial d'achat qui lance le délai de garantie. En revanche, lorsque l'appareil est immobilisé par le SAV pour réparation et que cette immobilisation dure au moins 7 jours, la période de garantie est rallongée d'autant.

Par **pierre77777**, le **28/08/2018** à **12:25**

MErci